



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

COMMUNE D'ANNECY

Demande de permis d'exploitation de gîte géothermique
article L.1341-1 du code minier
Demande d'autorisation environnementale de travaux d'exploitation
d'un gîte géothermique
article L.162- 3 du code minier – décret n°2025-852 du 27 août 2025
relatif aux activités de recherche et d'exploitation de géothermie,
applicable pour les dossiers déposés après le 1er juillet 2024.
Commune d'Annecy - Annecy - site Hôtel de ville - Installation géothermique

La Préfète de la Haute-Savoie communique :

Par arrêté préfectoral n°PAIC-2026--0017 en date du 05 mars 2026 une enquête publique unique est prescrite sur la commune d'ANNECY en Mairie d'ANNECY, Mairie déléguée d'ANNECY – 9 Boulevard Decouz 74000 ANNECY - Service de Proximité d'ANNECY Pôle Accueil de Proximité, pendant 31 jours : **du lundi 13 avril 2026 à 8 h 30 au mercredi 13 mai 2026 à 17 h inclus**, sur la demande de permis d'exploitation de gîte géothermique et sur la demande d'autorisation environnementale de travaux d'exploitation présentée par la commune d'ANNECY. Le projet, au titre de l'article L. 134-1-1 et de l'article L 162-3 du code minier, est soumis à une étude d'incidence. En application de l'article R 122-2 du code de l'environnement, les deux dossiers ont fait l'objet d'un examen au cas par cas. L'autorité environnementale (décision n°2024-ARA-KKP-5143) a conclu que ce projet n'était pas soumis à évaluation environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale et de permis d'exploitation est consultable par voie dématérialisée à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7175/>

Ce lien URL est également accessible depuis le site internet de la Préfecture de la Haute-Savoie : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Enquetes-publiques-et-avis/2026>

- En Mairie d'ANNECY, Mairie déléguée d'ANNECY – 9 Boulevard Decouz 74000 ANNECY - Service de Proximité d'ANNECY Pôle Accueil de Proximité en version papier, et sur un poste informatique aux jours et heures suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Dernier jeudi du mois de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le dossier et le registre d'enquête seront mis à disposition à l'accueil.

- Au Pôle Administratif des Installations Classées, 3 rue Paul Guiton 74000 ANNECY, en version papier, sur demande préalable adressée à ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Au moins un des membres de la commission d'enquête composée de Madame Stéphanie GALLINO, commissaire enquêtrice (présidente de la commission d'enquête), de Madame Denise LAFFIN, commissaire enquêtrice (membre titulaire), de Monsieur Jacky DECOOL, commissaire enquêteur (membre titulaire) se tiendra à la Maison Aussedat, salle Résistance, 7 Rue de la Providence 74000 ANNECY :

- vendredi 17 avril 2026 de 14 h à 17 h
- mercredi 22 avril 2026 de 14 h à 17 h
- samedi 25 avril 2026 de 9 h à 12 h
- mardi 28 avril 2026 de 9 h à 12 h
- lundi 04 mai 2026 de 14 h à 17 h
- mercredi 13 mai 2026 de 14 h à 17 h

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par Monsieur Hugues ASPORD désigné commissaire enquêteur [membre suppléant]. Toute information sur le projet peut être demandée auprès de : Mme Soizic VIDEMENT, chargée d'opérations - Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti de la ville d'ANNECY : enquete-publique-7175@registre-dematerialise.fr

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7175/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7175@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7175/> et donc visibles par tous.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront également formuler leurs observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête (papier) mis à la disposition du public en mairie d'ANNECY - Mairie déléguée d'ANNECY - 9 Boulevard Decouz 74000 ANNECY - Service de Proximité d'Annecy Pôle Accueil de Proximité
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-7175@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale à la mairie d'ANNECY - Mairie déléguée d'ANNECY - 9 Boulevard Decouz 74000 ANNECY - Service de Proximité d'ANNECY Pôle Accueil de Proximité, à l'attention de Madame Stéphanie GALLINO, présidente de la commission d'enquête.

Les observations et propositions remises par écrit ou adressées par voie postale à la présidente de la commission d'enquête seront annexées au registre d'enquête ouvert à la mairie d'ANNECY - Mairie déléguée d'ANNECY - 9 Boulevard Decouz 74000 ANNECY - Service de Proximité d'ANNECY Pôle Accueil de Proximité. Les observations et propositions transmises par courrier électronique seront consultables sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7175/>

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/7175/>, au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La Préfète de la Haute-Savoie est compétente pour statuer sur les demandes d'autorisation environnementale de travaux d'exploitation et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique présenté par la commune d'ANNECY, soit par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

ECO 74 ALJ-71476 17/04/26



COMMUNE DE THYEZ DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MISE EN CONCORDANCE DES CAHIERS DES CHARGES DU LOTISSEMENT DES POCHONS AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n°ARR2026_116 du 13 avril 2026, Monsieur le Maire de la commune de THYEZ a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de mise en concordance des cahiers des charges du lotissement des Pochons avec le Plan Local d'Urbanisme. Cette procédure aura pour finalité de mettre en concordance les dispositions à caractère réglementaire contenues dans ces cahiers des charges avec les dispositions règlementaires du PLU et, ainsi, lever toute insécurité juridique pour les personnes souhaitant construire.

L'enquête se déroulera dans les locaux de la mairie, située 300 rue de la Mairie à THYEZ (74300), pour une durée de 15 jours consécutifs, **du lundi 04 mai à 8h30 au lundi 18 mai 2026 à 17h00**.

Le dossier mis à l'enquête sera consultable au service Urbanisme de la mairie, sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- les mardis de 13h30 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la mairie de THYEZ (<https://www.thyez.net/>).

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme de la mairie, sur rendez-vous ou par courriel à l'adresse : responsable.urbanisme@mairie-thyez.fr.

Par décision du 1er avril 2026 du Tribunal Administratif de GRENOBLE, Monsieur Pascal GUY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Jean-Quentin DELVAL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés sur le projet, au service Urbanisme de la mairie, aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 06 mai 2026, de 14h00 à 17h00,
- le lundi 18 mai 2026, de 14h00 à 17h00.

En dehors des permanences du commissaire enquêteur, pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- en format papier sur le registre d'enquête, mis à disposition à la mairie à cet effet,

- par courrier postal à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de THYEZ - Enquête publique mise en concordance des cahiers des charges du lotissement des Pochons avec le PLU - 300 rue de la Mairie 74300 THYEZ,

- par courrier électronique à l'adresse : lotissementdespochons@mairie-thyez.fr

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché à la porte de la Mairie, ainsi que sur les panneaux officiels de la commune et sur son site internet.

A l'issue de l'enquête :

- une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de THYEZ et à la Préfecture de la Haute Savoie, pendant une durée d'un an,

- le projet de mise en concordance des cahiers des charges du lotissement des Pochons avec le PLU pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Il sera ensuite soumis à délibération du conseil municipal en vue de son approbation.

ECO 74 ALJ-71645 17/04/26